

NOTE DE FRAIS D'ARBITRAGE – Pré-National Bretagne

Etablir une note de frais par demande

Nom – Prénom de l'arbitre :

Ville de départ de l'arbitre :

Lieu (club recevant) : Date : Heure :

Frais exposés

Déplacement : nombre de km (A & R) x 0,30 € Référence www.viamichelin.fr itinéraire conseillé, le plus court de « ville départ à ville du match »	€
Indemnité	50,00 €
Amende (Cf.R4. Art.8) – à facturer au club (5/10 €)	€
Amende (Cf.R4. Art.8) – à déduire par club (5/10 €)	€
Total	€

Signature de l'arbitre :	Paiement par le club Chèque n°	Cadre réservé à la CRH Bretagne
--------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

La totalité des frais exposés est à payer à l'arbitre par le club.

*Remboursement du club par le CRH : Total des frais – 65 € (et amendes)
(50 € indemnité et 15 € forfait déplacement)*

NB. Si l'arbitre officie aussi en N3, ses frais de déplacements sont à inscrire sur la note de frais de N3. Le club paye seulement l'indemnité d'arbitrage de Pré-Nat.

**Exemplaire à expédier par le club recevant
au trésorier de la CRH Bretagne pour remboursement**

Michel Guillaudeau – 7 impasse de la Perrière – 22440 Ploufragan

NOTE DE FRAIS D'ARBITRAGE – Pré-National Bretagne

Etablir une note de frais par demande

Nom – Prénom de l'arbitre :

Ville de départ de l'arbitre :

Lieu (club recevant) : Date : Heure :

Frais exposés

Déplacement : nombre de km (A & R) x 0,30 € Référence www.viamichelin.fr itinéraire conseillé, le plus court de « ville départ à ville du match »	€
Indemnité	50,00 €
Amende (Cf.R4. Art.8) – à facturer au club (5/10 €)	€
Amende (Cf.R4. Art.8) – à déduire par club (5/10 €)	€
Total	€

Signature de l'arbitre :	Paiement par le club Chèque n°	Cadre réservé à la CRH Bretagne
--------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

La totalité des frais exposés est à payer à l'arbitre par le club.

*Remboursement du club par le CRH : Total des frais – 65 € (et amendes)
(50€ indemnité et 15 € forfait déplacement)*

NB. Si l'arbitre officie aussi en N3, ses frais de déplacements sont à inscrire sur la note de frais de N3. Le club paye seulement l'indemnité d'arbitrage de Pré-Nat.

Le cas échéant les amendes sont à la charge du club ou de l'arbitre

Exemplaire à conserver par le club recevant pour sa comptabilité